



## **Communiqué**

Dans le cadre de l'émission initiale du fonds de titrisation « FT AUTO MOBILITY », nous tenons à informer les potentiels souscripteurs aux obligations 2023-01, des conditions définitives desdites obligations, présentées comme suit :

# FT AUTO MOBILITY

Fonds de Titrisation (FT)

Régi par la Loi n°33-06 relative à la titrisation des actifs promulguée par le *dahir* n°1-08-95 du 20 chaoual 1429 (20 octobre 2008), telle que modifiée et complétée

Conditions Définitives relatives à la 1<sup>ère</sup> opération du Programme

Programme d'émission d'Obligations de MAD 7.000.000.000

SOFAC STRUCTURED FINANCE	CDG CAPITAL
<i>Etablissement Gestionnaire</i>	<i>Dépositaire</i>

Emission d'Obligations (de MAD 100.000 chacune) pour un Capital Restant Dû Initial de MAD 626.100.000,00

Conditions Définitives en date du 09 juin 2023.

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Règlement de Gestion en date du 19 juin 2023 (à propos du FT AUTO MOBILITY pour lequel l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (l'"AMMC") a rendu son agrément sous la référence n°AG/TI/002/2023, en date du 02/06/2023) (le "**Règlement de Gestion**").

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des obligations (les "**Obligations**") décrites ci-après et contient les conditions définitives de ces Obligations. Les Conditions Définitives doivent être lues conjointement avec le Document d'Information afin de disposer de toutes les informations pertinentes.

Le Document d'Information et les présentes Conditions Définitives sont remis ou adressés sans frais à tout Porteur d'Obligation qui en fait la demande et à toute personne dont la souscription est sollicitée et qui en fait la demande.

Par ailleurs, le Document d'Information et les présentes Conditions Définitives sont tenues à la disposition de tout Porteur d'Obligation et de toute personne dont la souscription est sollicitée à tout moment dans les lieux suivants :

- au siège de SOFAC STRUCTURED FINANCE, au 57, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc ;
- au siège de SOFAC, au 57, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc ;
- sur le site de SOFAC STRUCTURED FINANCE : [www.ssf.ma](http://www.ssf.ma) ; et
- sur le site de l'AMMC : [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

## PARTIE A – INFORMATIONS CONTRACTUELLES

1	<b>Emetteur :</b>	FT AUTO MOBILITY, un fonds de titrisation constitué le 19 juin 2023 régi par la loi n°33-06 relative à la titrisation des actifs promulguée par le <i>dahir</i> n°1-08-95 du 20 <i>chaoual</i> 1429 (20 octobre 2008), telle que modifiée et complétée et par le Règlement de Gestion convenu en date du 19 juin 2023 par l'Etablissement Gestionnaire.
2	<b>Catégories de titres émis :</b>	Obligations
3	<b>Souche :</b>	2023 – 01
4	<b>Devise ou devises prévue(s) :</b>	MAD
5	<b>Nombre d'Obligations émises :</b>	6.261 Obligations
6	<b>Capital Restant Dû total :</b>	626.100.000 MAD
7	<b>Prix d'émission :</b>	100% du Capital Restant Dû Initial
8	<b>Capital Restant Dû unitaire :</b>	MAD 100.000
9	<b>Date d'Emission :</b>	19 juin 2023
10	<b>Date d'Amortissement Finale :</b>	20 mars 2027
11	<b>Durée des Obligations à la Date d'Emission :</b>	45 mois
12	<b>Duration :</b>	18 mois
13	<b>Prime de Risque :</b>	[70 - 80] points de base
14	<b>Taux d'Intérêts Nominal<sup>1</sup> :</b>	[3,71-3,81] %
15	<b>Base de remboursement :</b>	Selon l'Echéancier d'Amortissement Normal ci-annexé

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER

16	<b>Dispositions relatives aux Obligations :</b>	
	<b>Période de Référence :</b>	Trimestrielle
	<b>Dates de Paiement :</b>	Les 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre de chaque année de la vie de chaque participation ou, si l'une quelconque de ces dates n'est pas un jour ouvré, le premier jour ouvré suivant  La première date de paiement est fixée au 20 septembre 2023

---

<sup>1</sup> Le Taux d'Intérêt Nominal relatif à la première Période de Référence, appliqué aux Obligations 2023-01, est fixé à partir de la courbe du taux de référence des Bons du Trésor du marché secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 08/06/2023 soit un taux 13 semaines de 3,01%, augmenté d'une Prime de Risque de [70 - 80] points de base.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 17 **Amortissement des Obligations durant la Période d'Amortissement Normal :** Selon l'Echéancier d'Amortissement Normal ci-annexé
- 18 **Amortissement des Obligations durant la Période d'Amortissement Modifié :** *pari passu* entre elles et avec les autres obligations émises par le Fonds, à partir des Fonds Disponibles conformément et sous réserve de l'Ordre de Priorité des Paiements applicable

#### DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

- 19 **Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation.  
Les Obligations sont émises au porteur
- 20 **Autres Conditions définitives :** Non applicable
- 21 **Loi applicable :** Les Obligations émises par le Fonds selon les présentes Conditions Définitives sont soumises au droit marocain.

#### PLACEMENT DES OBLIGATIONS

- 22 **Syndicat de Placement ou Organisme de Placement :** CDG Capital en tant que chef de fil du Syndicat de Placement  
CIH BANK en tant que membre du Syndicat de Placement  
Société Générale Marocaine des Banques en tant que membre du Syndicat de Placement
- 23 **Période de souscription :** Du 12/06/2023 au 14/06/2023 inclus
- 24 **Date de jouissance et de règlement des Obligations :** 19/06/2023

## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1 Cotation et Admission aux négociations

**Cotation :**

Il n'est pas prévu que les Obligations fassent l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Réglementé et n'ont pas vocation à faire l'objet d'une telle demande après la Date d'Emission.

### 2. Informations opérationnelles

**Code Maroclear :**

Sera communiqué à la clôture de la période de souscription

**Dépositaire :**

Maroclear agissant comme dépositaire central  
CDG CAPITAL agissant comme dépositaire du Fonds

**Livraison :**

Livraison contre paiement

### 3. Modalités et Conditions de souscription

Voir Modalités des Obligations en annexe 2 du Règlement de Gestion

### 4. Modalités de Règlement et de livraison des Obligations

Voir Modalités des Obligations en annexe 2 du Règlement de Gestion

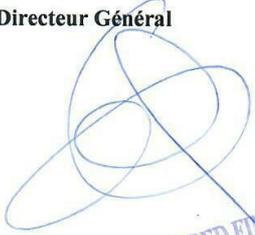
## SOFAC STRUCTURED FINANCE

### *Etablissement Gestionnaire*

---

Par : M. Chakib EL MEZOUARI

Titre : Directeur Général



**SOFAC STRUCTURED FINANCE**  
SSF  
57, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca

**Annexe aux Conditions Définitives**

*Echéancier d'Amortissement Normal des Obligations 2023 –01 (en MAD)*

<b>Dates de Paiement</b>	<b>CRD unitaire des Obligations 2023 – 01 en début de période</b>	<b>Amortissement Unitaire des Obligations</b>	<b>CRD des Obligations 2023 – 01 en début de période</b>	<b>Amortissement des Obligations</b>
<b>20 sept-23</b>	100.000,00	9.427,00	626.100.000,00	59.022.447,00
<b>20 déc-23</b>	90.573,00	9.945,00	567.077.553,00	62.265.645,00
<b>20 mar-24</b>	80.628,00	9.847,00	504.811.908,00	61.652.067,00
<b>20 jui-24</b>	70.781,00	9.584,00	443.159.841,00	60.005.424,00
<b>20 sept-24</b>	61.197,00	9.187,00	383.154.417,00	57.519.807,00
<b>20 déc-24</b>	52.010,00	8.635,00	325.634.610,00	54.063.735,00
<b>20 mar-25</b>	43.375,00	8.055,00	271.570.875,00	50.432.355,00
<b>20 jui-25</b>	35.320,00	7.137,00	221.138.520,00	44.684.757,00
<b>20 sept-25</b>	28.183,00	6.172,00	176.453.763,00	38.642.892,00
<b>20 déc-25</b>	22.011,00	5.414,00	137.810.871,00	33.897.054,00
<b>20 mar-26</b>	16.597,00	4.771,00	103.913.817,00	29.871.231,00
<b>20 jui-26</b>	11.826,00	4.134,00	74.042.586,00	25.882.974,00
<b>20 sept-26</b>	7.692,00	3.622,00	48.159.612,00	22.677.342,00
<b>20 déc-26</b>	4.070,00	3.135,00	25.482.270,00	19.628.235,00
<b>20 mar-27</b>	935,00	935,00	5.854.035,00	5.854.035,00
<b>Total</b>		<b>100.000,00</b>	<b>-</b>	<b>626.100.000,00</b>

## **RESPONSABILITE**

L'Etablissement Gestionnaire, en sa qualité de mandataire du Fonds accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. L'Etablissement Gestionnaire certifie que, les données des présentes Conditions Définitives sont conformes à la réalité à la date des présentes Conditions Définitives : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les conditions financières des Obligations 2023-01. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée à la date des présentes Conditions Définitives.

**SOFAC STRUCTURED FINANCE**  
**Etablissement Gestionnaire**